



Direction des services techniques et  
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-221021-1529

**ARRETE N° ARR/2022/ST/460**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Considérant que la **Parade de Noël, organisée le mercredi 21 décembre 2022** par la municipalité, va constituer une gêne pour la circulation et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : De 17h30 à 20h30, le mercredi 21 décembre 2022, la circulation des véhicules sera interdite pendant le passage de la parade :

- Départ à la Maison du Foot,
- Rue de la Lionderie (entre la Maison du Foot et la rue Jules Guesde),
- Rue Jules Guesde (entre la rue de la Lionderie et la rue du Docteur Coubron),
- Rue du Docteur Coubron jusqu'à la Grand'Place,
- Rue du Lin,
- Rue de la Marjolaine (entre la rue du Tilleul et la rue du 6 juin 1944),
- Rue du Tilleul,
- Arrivée à la Grand'Place.

**ARTICLE 2** : Pour permettre le bon déroulement du cortège, celui-ci sera accompagné par les Services de Police de Hem qui régleront la circulation.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la sté ILEVIA, à ILEO, à la Sté Esterra et à la Métropole Européenne de Lille.

Fait à HEM, le - 3 DEC. 2022



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

**Laurent PASTOUR**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



**DGS** Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)